



Communauté
d'Agglomération de
Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée / D.P.
JUN 2026

Commune de FAMARS

SECTEUR 2

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zonage PLUI	
UAa	Zones urbaines mixtes
UBd	Zones d'extension à vocation mixte/habitat_(court/moyen terme)
UL	Zones de renouvellement urbain
ULv	Zones d'extension à vocation spécifique_(court/moyen terme)
UT	LAUS
UTa	Zones à vocation agricole
UL	A
ULv	Aco
UT	Acn
UTa	Zones à vocation naturelle
UL	N
ULv	Nj
UT	
UTa	

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Emplacement Réservé
- Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre DIVAT

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

- Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine)
- Elément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)
- Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

- Elément ponctuel (arbre, haie)
- Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Informations complémentaires

- Limites communales
- Siège d'exploitation agricole
- Cimetière existant

Hydrologie

- Surfaces et cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER 1	Accès à la zone d'extension	Commune	0.112855630989559

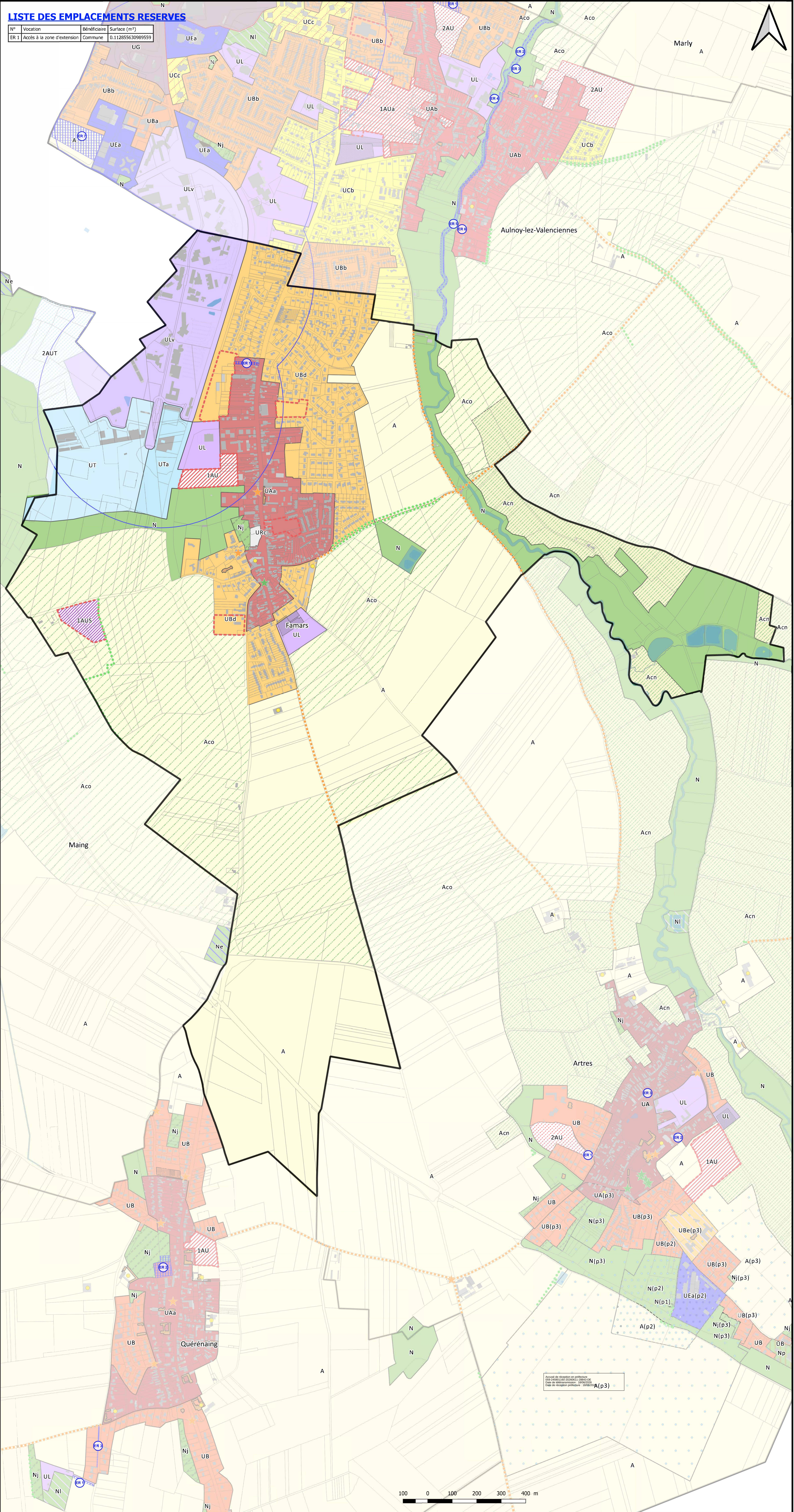
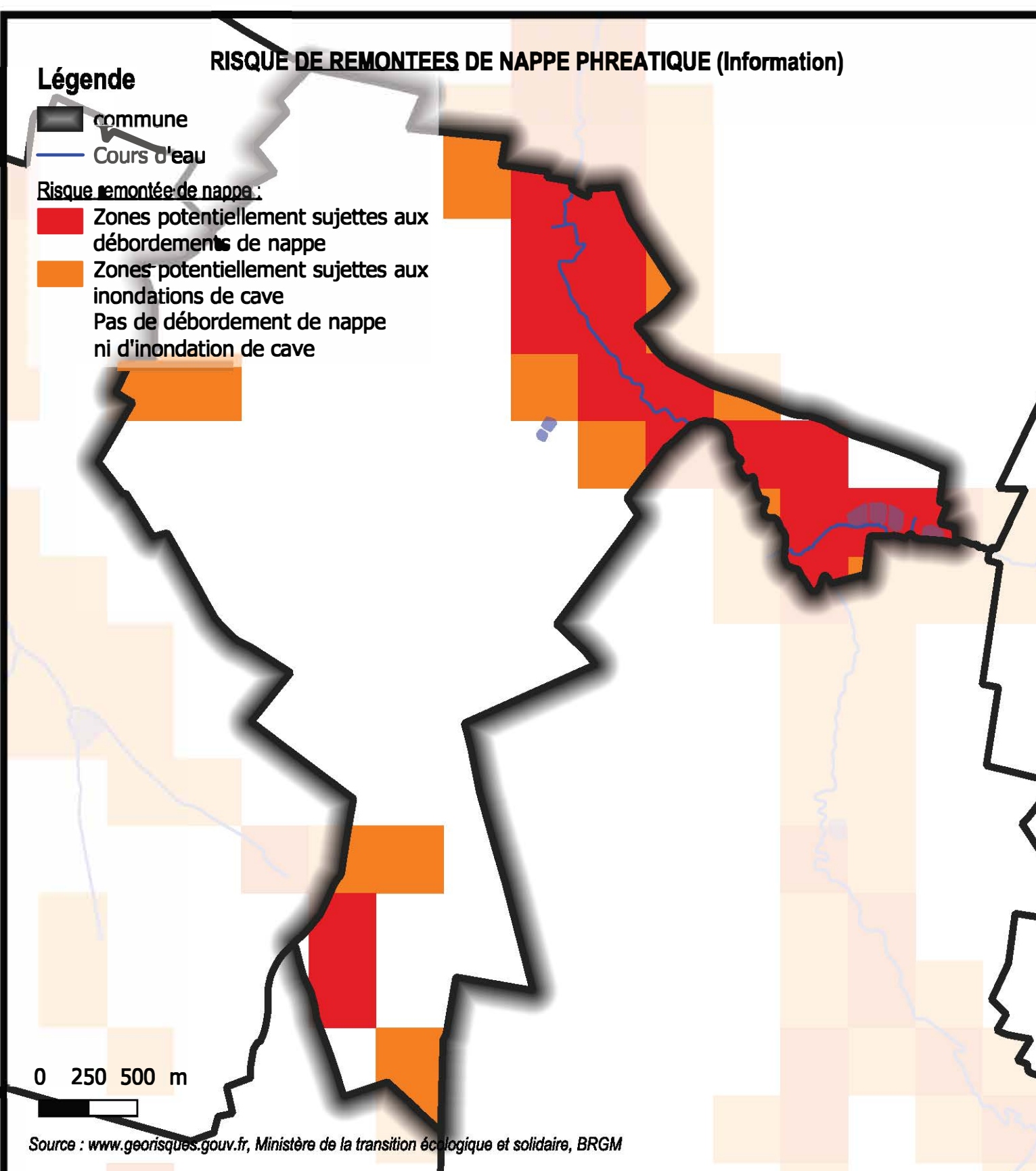
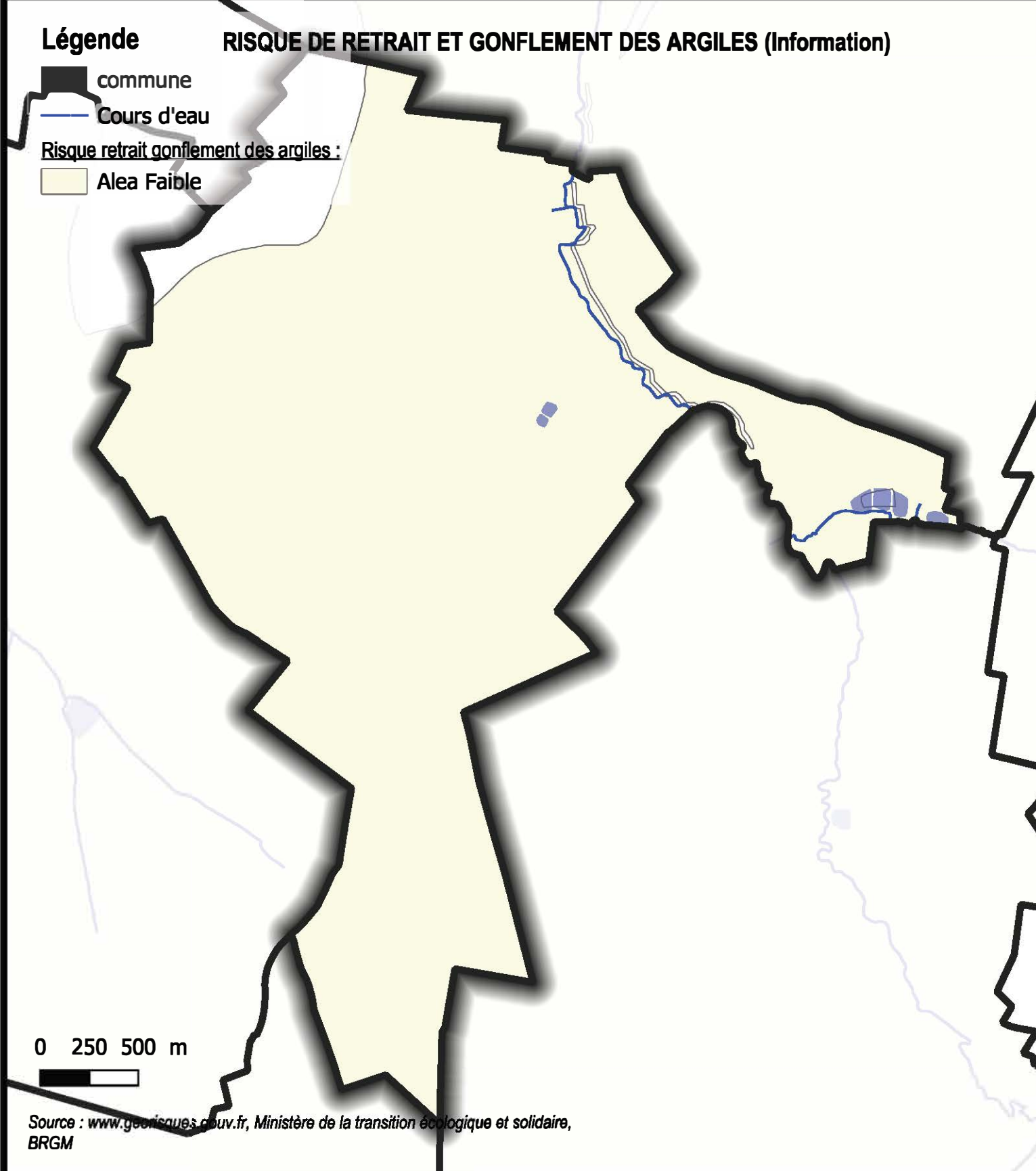


PLANCHE B
Version Modifiée
OCTOBRE 2026

SECTEUR 2

4.2



Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent dans les zones à risque, se reporter aux Dispositions Générales et/ou aux annexes du PLUi

